

<b>B1</b>	<b>Informations sur les États contractants</b>	<b>B1</b>
<b>PA</b>	<b>PANAMA</b>	<b>PA</b>

### Informations générales

Nom de l'office :	Dirección General del Registro de la Propiedad Industrial (DIGERPI) Direction générale de l'enregistrement de la propriété industrielle (DIGERPI) (Panama)
Siège :	Avenida Ricardo J. Alfaro, edificio Plaza Edison 2.º piso, Panama
Adresse postale :	P.O. Box 0815-01119 , Zona 4, Panama
Téléphone :	<a href="tel:(507)5600705"> (507) 560 07 05</a> , <a href="tel:(507)5605936"> 560 59 36</a>
Télécopieur :	(507) 317 61 70
Courrier électronique :	<a href="mailto:dgrpi@mici.gob.pa">dgrpi@mici.gob.pa</a>
Internet :	<a href="http://www.digerpi.gob.pa/">www.digerpi.gob.pa/</a>
L'office accepte-t-il le dépôt de documents par des moyens de télécommunication (règle 92.4 du PCT) ?	Non
L'office envoie-t-il, par courrier électronique, des notifications en relation avec les demandes internationales ?	Non
L'office accepterait-il que soit produite, en cas de perte ou de retard du courrier, la preuve qu'un document a été expédié lorsque l'expédition a été faite par une entreprise d'acheminement autre que l'administration postale (règle 82.1 du PCT) ?	Non
Office récepteur compétent pour les nationaux du Panama et les personnes qui y sont domiciliées :	Direction générale de l'enregistrement de la propriété industrielle (DIGERPI) (Panama) ou Bureau international de l'OMPI, au choix du déposant (voir l'annexe C)
Office désigné (ou élu) compétent si le Panama est désigné (ou élu) :	Direction générale de l'enregistrement de la propriété industrielle (DIGERPI) (Panama)
Le Panama peut-il être élu ?	Oui (lié par le chapitre II du PCT)
Types de protection disponibles par la voie PCT :	Brevets, modèles d'utilité, brevets d'addition
Dispositions de la législation du Panama relatives à la recherche de type international :	Néant

*[Suite sur la page suivante]*

**B1**                      **Informations sur les États contractants**                      **B1**

**PA**    **PANAMA**    **PA**

*[Suite]*

---

Protection provisoire à la suite de la publication internationale:                      Néant

---

**Informations utiles si le Panama est désigné (ou élu)**

---

Délai dans lequel le nom et l'adresse de l'inventeur doivent être communiqués si le Panama est désigné (ou élu):                      Doivent figurer dans la requête. S'ils n'ont pas été communiqués dans le délai applicable selon l'article 22 ou 39.1) du PCT, l'office invitera le déposant à faire le nécessaire dans un délai fixé dans l'invitation.

---

Existe-t-il des dispositions particulières relatives au dépôt de micro-organismes et autre matériel biologique ?                      Oui (voir l'annexe L)

---